

PROJET SAUMON

Annexes

[Annexe 1 - Notre projet politique](#)

[Répondre aux aspirations des citoyens](#)

[Annexe 2 - La question des élections et de la stratégie](#)

[Bâtir un outil politique au service de la société](#)

[Notre feuille de route](#)

[Faire de Nouvelle Donne un acteur engagé de la société](#)

[Annexe 3 - Une organisation fédérale efficace](#)

[Annexe 4 - Dispositions transitoires](#)

[Annexe 5 - Perspectives financières](#)

[Annexe 6 - Communiqué externe au mouvement](#)

[Annexe 7 - Extraits de Statuts et Règlement Intérieur](#)

Annexe 1 - Notre projet politique

Répondre aux aspirations des citoyens

Enrichir et compléter les propositions fondatrices de Nouvelle Donne: c'est l'objectif que se sont fixés les adhérents membres des Commissions thématiques nationales et le Conseil programmatique qui coordonne leurs travaux. Nous soutenons leur démarche, et appelons l'ensemble des adhérents intéressés par l'élaboration de notre cœur de programme à s'y associer pleinement, quelque soit leur niveau d'expertise.

L'ADN politique de Nouvelle Donne est double. Pour atteindre sa pleine maturité, notre projet politique se doit de considérer la complémentarité de ces deux approches essentielles que sont d'une part celle de sa Charte éthique, d'autre part, l'esprit "Roosevelt" et son corpus de propositions fondatrices.

La Charte éthique est un manifeste qui expose une vision du monde et pose un objectif ambitieux: "inventer une autre manière de faire vivre la démocratie". Cet objectif suppose le temps long, suppose que les principes de cette Charte soient pleinement réalisés au sein même du mouvement, suppose donc l'audace et l'expérimentation puisqu'il s'agit bien d'inventer et non de reproduire.

D'un autre côté, le programme Rooseveltien est conçu comme un arsenal de propositions politiques susceptibles de répondre à l'urgence de crises multiples: crise démocratique, économique, sociale et écologique. Une vingtaine de propositions ont été formulées. La plupart embrassent le domaine de l'économie et de la finance.

Les adhérents de Nouvelle Donne, citoyens engagés et concernés par tous les domaines à traiter dans le champ politique, ont manifestement tenté d'élargir et d'enrichir l'offre de nos propositions. C'est ainsi par exemple que les adhérents de la Commission environnement constituée en 2015 ont produit une première proposition très complète relative à la problématique du climat. C'est ainsi également que le Conseil programmatique, organe représentatif de l'ensemble des Commissions thématiques nationales, œuvre à l'élaboration d'un vaste projet, susceptible de formuler une réponse globale et cohérente à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés.

Voici les axes de travail que nous estimons essentiels. Cet ensemble de propositions est issu de travaux d'adhérents de ND, mais aussi d'acteurs tel Anticor ou les colibris. Il n'est pas exhaustif, et ne demande qu'à être questionné, enrichi et complété.

Reconstruire notre République

- rénover nos institutions et réformer la constitution
- remettre l'éthique et l'efficacité au cœur de nos pratiques politiques avec la fin du cumul des mandats
- mettre en accord nos lois et règlements avec le monde d'aujourd'hui
- accroître l'implication de chaque citoyen à la vie politique de la nation
- lutter activement contre le racisme et la discrimination
- retrouver un récit national fondé sur la singularité du peuple français, faite de diversité et de pluralité, et sur la fierté de nos valeurs partagées de liberté, d'égalité et de fraternité.

Vaincre le chômage et les inégalités

Transition économique d'une société du profit financier et de l'injustice fiscale vers une société du partage, de la liberté d'entreprendre et de l'équité fiscale.

- instaurer progressivement une baisse du temps de travail couplée à un revenu de base universel
- réformer en profondeur et simplifier la fiscalité; en finir avec l'évasion fiscale
- renforcer l'égalité d'accès aux soins pour tous les citoyens
- donner la priorité aux territoires ruraux et aux quartiers défavorisés (amélioration transports et services publics)
- soutenir les initiatives entrepreneuriales innovantes (santé, dépollution, énergies propres, ...), l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'entrepreneuriat TPME, pour revivifier le tissu social et économique local

Éducation et jeunesse

- placer l'épanouissement et le développement des enfants au cœur de la mission de l'éducation nationale
- modifier les programmes scolaires pour y inclure : philosophie, coopération, savoir-être, écologie et lien à la nature, enseignements manuels et permettre aux élèves de choisir progressivement leurs cursus (cf Edgar Morin, Colibris)
- valoriser le métier et les compétences des enseignants en leur redonnant leur liberté pédagogique et en améliorant leur formation
- développer l'éducation à la parentalité et lutter contre les violences faites aux enfants
- réduire les inégalités dans le système scolaire; promouvoir l'égalité des cursus de formation et des métiers; mettre en place un système d'évaluation progressif et favorisant l'estime d'eux-mêmes des élèves

Transition écologique

Réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique et construire une société éco-responsable.

- stopper les subventions aux énergies fossiles; promouvoir des énergies propres et renouvelables, mais surtout la sobriété énergétique
- investir massivement dans la rénovation thermique des bâtiments
- changer de modèle agricole et passer à l'agro-écologie, par le développement des circuits courts et d'une agriculture familiale, pour consolider le tissu économique local, pour assurer une production alimentaire de qualité, pour la défense de nos ressources naturelles et de notre territoire
- développer la fiscalité écologique pour inciter tous les acteurs de la société à adopter un comportement vertueux; réserver les marchés publics aux acteurs écologiquement responsables

Europe

Il est nécessaire de changer l'Europe si nous voulons mettre en œuvre un projet national progressiste.

- écrire et proposer un traité de l'Europe sociale et environnementale
- réviser les traités actuels
- mettre à plat le système de fonctionnement actuel ouvert à tous les lobbies, trop éloigné des populations, et passer à un système entièrement parlementaire
- arrêter toute négociation de nouveaux traités économiques sans accord social et environnemental
- harmoniser la fiscalité entre pays de l'UE

Monde

La France doit être en mesure de jouer dans le monde le rôle constructif qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

- promouvoir la résolution des conflits par la voie des négociations diplomatiques plutôt que par le recours aux armes et à la guerre
- mettre en place un tribunal international pour crimes et délits environnementaux
- mettre en place une coalition de pays résolus à mettre la finance au service de la société et à défendre un modèle économique alternatif basé sur l'intérêt des peuples, la coopération et la préservation de nos ressources naturelles

Ce projet doit être issu des aspirations réelles des personnes, au-delà de clivages politiques largement dépassés, pour pouvoir devenir le projet dominant des prochaines années et combattre efficacement la tentation d'un retour mortifère à une économie de forteresse et à des replis identitaires dévastateurs. Nous pensons que ce travail initié par les adhérents de Nouvelle Donne doit être continué, amplifié et mené à bien. Tout l'enjeu est aujourd'hui de donner à notre mouvement la cohérence et l'efficacité qui lui permettront de porter ce projet politique au-delà du cercle de convaincus que nous formons aujourd'hui. **En accord avec notre Charte, nous pensons que la diversité et les compétences des adhérents de Nouvelle Donne sont notre force et notre richesse, et que chacun doit être en mesure de prendre part à l'élaboration de notre projet politique.**

Annexe 2 - La question des élections et de la stratégie

Bâtir un outil politique au service de la société

Associations, collectifs, coopératives, entreprises responsables ... la société et les territoires fourmillent d'initiatives portées par une partie de la population qui a repris la main, contribuant de manière plus ou moins isolée à réaliser le changement auquel aspirent les citoyens. C'est cette démarche qui doit inspirer notre action politique, au plus près des gens, et en réponse aux problématiques auxquelles ils sont directement confrontés.

Nous nous donnons certes les moyens de participer et plus encore, de favoriser une participation citoyenne aux élections nationales et locales qui rythment la vie politique de notre démocratie. Mais cette participation est un moyen, et non pas un objectif en soi. Elle doit servir l'ambition première de Nouvelle Donne : "inventer une nouvelle manière de faire vivre la démocratie, dans notre pays comme au sein de notre mouvement politique."

Pour Nouvelle Donne, la politique ne doit plus être l'apanage de professionnels et d'appareils partisans. Par ailleurs, l'accès au pouvoir et l'exercice du pouvoir dans le cadre institutionnel ne sont pas l'alpha et l'oméga de l'engagement politique.

Cela veut dire que notre "stratégie" politique, en terme électoral, n'est pas gouvernée par les remous de la vie politique et de son paysage usé (crise de la gauche, droitisation de l'offre politique, alternance PS-UMP, propagande FN, pauvreté du traitement médiatique, vacuité des débats...). Si nous sommes conscients du contexte, nous sommes d'autant plus conscients de la lassitude des citoyens vis-à-vis des politiques et du sentiment de l'inutilité de ce semblant de démocratie.

En cohérence avec notre Charte éthique qui nous invite à "inventer une autre manière de faire vivre la démocratie", Nouvelle Donne ne cherche pas à conquérir le pouvoir par ou pour elle-même. Elle doit être un outil politique de reconquête du domaine politique par ceux qui doivent se l'approprier: les citoyens.

Participation de Nouvelle Donne aux élections

Il ne s'agit pas d'acter dès à présent de la participation de Nouvelle Donne aux prochaines élections. Cette décision doit être prise par les adhérents, à l'issu d'un débat éclairé. En revanche, nous pouvons d'ores et déjà poser l'objectif qui motivera les conditions de notre engagement, à savoir favoriser et soutenir la participation citoyenne aux prochaines échéances électorales.

Pour ce faire, Nouvelle Donne doit résolument s'investir dans la formation des citoyens qui sont appelés à exercer un jour un mandat au sein de nos institutions. C'est un projet de long terme, mais qui n'est pas incompatible avec une participation du mouvement aux échéances à venir.

La question du positionnement politique

Sommes-nous un parti de gauche, ou un mouvement fondé sur un dépassement du clivage traditionnel "droite-gauche" ? Notre position est claire: nous pensons nécessaire de nous affranchir définitivement de ce clivage stérile et vide de sens. **Les valeurs affirmées par notre Charte définissent l'essence de notre engagement, et une identité bien plus riche que n'importe quel positionnement idéologique réducteur.** Nouvelle Donne doit donc rester ouverte au dialogue et à l'enrichissement mutuel des acteurs politiques qui animent la vie politique française, mais hors de toute stratégie d'alliance.

Notre feuille de route

Nous recommandons **la constitution immédiate d'un pôle élection indépendant** dont la neutralité et l'objectivité doivent être garantis. Ce pôle n'aura aucun pouvoir décisionnel.

Il aura pour mission, dans un premier temps, de préparer les éléments de réflexion qui permettront aux adhérents de **peser le pour et le contre afin de déterminer la stratégie électorale à adopter par Nouvelle Donne pour les échéances électorales présidentielles et législatives de 2017**. Une fois que les diverses options auront été soumises à la réflexion des adhérents et au débat au sein des comités territoriaux, et éventuellement enrichies, **une consultation nationale sera organisée** (coopération entre le Conseil citoyen, le Comité éthique et les adhérents du pôle élection) et le résultat de ce vote aura valeur de décision.

- Si participation aux élections présidentielles :

Le pôle élection, largement ouvert à tous les adhérents volontaires, aura pour mission de préparer la campagne des présidentielles (programme, en lien avec toutes les composantes du parti; désignation du candidat selon les modalités retenues par les adhérents).

- Si participation aux élections législatives :

Il appartiendra au pôle élection d'accompagner les comités territoriaux dans un travail d'audit complet de leurs circonscriptions en vue des législatives (bilan du député sortant, collecte des aspirations des citoyens, recensement et analyse des problématiques locales, forces politiques en présence...).

Cette analyse sera remontée aux Comités régionaux qui pourront décider des circonscriptions sur lesquelles Nouvelle Donne est en mesure de mener une campagne efficace. Les Comités régionaux seront libres de constituer des équipes de campagnes et de préparer les élections, avec le soutien technique du pôle élection national et du trésorier régional. Les Comités territoriaux auront toute latitude pour concevoir, organiser et mettre en œuvre leur campagne de terrain, avec le soutien technique de leur Comité régional en terme de formation et de communication.

Le pôle élection et le pôle finance national travaillent conjointement à préparer une assise financière solide pour garantir les conditions de la participation de Nouvelle Donne à ces élections.

- Si non participation :

Les élections de 2017 seront une opportunité pour notre mouvement de diffuser ses idées, par le biais d'une campagne médiatique et de terrain soigneusement préparée tout au long de l'année 2016. Les Commissions thématiques nationales et le Conseil programmatique finalisent notre programme, soumis à l'approbation de l'ensemble des adhérents.

L'ensemble des pôles techniques (actions de terrain, communication, finances, formation, opérationnel), à l'échelle nationale et régionale, préparent et mettent à disposition des adhérents et des Comités territoriaux les outils nécessaires à sa promotion et sa diffusion.

Les outils

Nous recommandons dans tous les cas l'expérimentation de méthodes participatives telles que *Democracy OS*, pour **ouvrir notre projet à tous les citoyens intéressés** (choix des candidats si participation, travail programmatique...).

Et au-delà de "2017" ?

Les élections présidentielles et législatives de 2017 sont un événement important, pour Nouvelle Donne comme pour notre pays, mais elles ne constituent qu'une étape sur la route. Nous souhaitons inscrire notre action dans la durée, et construire un mouvement solide, qui résistera dans le temps et sera susceptible de constituer un recours citoyen à l'effondrement probable du paysage politique à l'issue de ces prochaines élections.

C'est avec patience et discernement que nous devons contribuer à tracer la voie d'une alternative politique crédible et porteuse d'espoir.

Faire de Nouvelle Donne un acteur engagé de la société

Nous distinguons pour y parvenir 3 missions indissociables et complémentaires.

- le dialogue, l'échange et l'action de terrain au plus près de la population
- la production de propositions politiques nouvelles basées sur les aspirations réelles des citoyens
- la formation et l'information des citoyens, pour une meilleure compréhension du monde et pour la diffusion des idées de Nouvelle Donne.

De manière pratique

Nous disposons déjà de la plupart des outils nécessaires à l'accomplissement de cet objectif, dont nous pensons qu'il repose par ailleurs sur l'implication active de tous les adhérents, une clarification du rôle de chaque entité du mouvement ainsi que sur une coordination et une communication efficaces entre toutes les parties.

En clair, les comités territoriaux et les adhérents sont au centre de la démarche.

Ils sont en lien avec :

- les citoyens, pour établir leur diagnostic
- les acteurs locaux engagés (associations, collectifs, coopératives, syndicats...), pour trouver des solutions politiques et soutenir des actions concrètes sur leur territoire
- les commissions thématiques, le conseil programmatique et le conseil citoyen, pour traduire ces objectifs en propositions
- des pôles "formation et action de terrain" régionaux et nationaux pour animer le débat citoyen et faire progresser nos idées

Ne restons pas entre convaincus !

Il nous semble primordial d'inscrire cette démarche en priorité au cœur même des territoires délaissés de la République, territoires ruraux et quartiers défavorisés de nos villes.

Ces lieux sont riches de ressources naturelles et humaines qui n'attendent qu'à être reconnues et valorisées.

Il appartient à nos adhérents d'aller à la rencontre des citoyens qui ne viendront peut-être pas spontanément vers Nouvelle Donne, et qui ont beaucoup à nous apprendre.

Annexe 3 - Une organisation fédérale efficace

- **Diapo 1 - Des régions au cœur d'une organisation décentralisée**
- **Diapo 2 - Ce que l'on renforce, ce qui change**
 - **Diapo 3 - Ce que l'on renforce - Le Comité territorial**
 - **Diapo 4 - Ce que l'on renforce - Le Comité régional**
 - Diapo 5 - Le Comité régional au sein du mouvement (organigramme)
 - **Diapo 6 - Ce que l'on renforce - Le Conseil citoyen et le Pôle opérationnel**
 - Diapo 7 - Composition du Conseil citoyen, du Bureau citoyen et du pôle opérationnel
 - **Diapo 8 - Ce qui change - le Bureau national et ND Élections**
 - Diapo 9 - Organigramme national
- **Diapo 10 - Les Instances du mouvement**
 - Diapo 11 - Rôle et prérogatives des Comités régionaux
 - Diapo 12 - Composition et fonctionnement des comités régionaux
 - Diapo 13 - Le Conseil citoyen
 - Diapo 14 - Le Pôle opérationnel
 - Diapo 15 - Le Pôle finance
 - Diapo 16 - Le Pôle communication
 - Diapo 17 - Le Pôle formation
 - Diapo 18 - Le Pôle action de terrain
 - Diapo 19 - Le Conseil programmatique
 - Diapo 20 - Les Commissions thématiques nationales
 - Diapo 21 - ND Élections
 - Diapo 22 - Le Comité éthique
 - Diapo 23 - Le Cercle des Interrelations
 - Diapo 24 - ND Campus

Des régions au cœur d'une organisation décentralisée

4 principes

- **Simplicité** : ne pas repartir de zéro, garder ce qui fonctionne, et corriger ce qui a failli.
- **Efficacité** : clarifier nos objectifs, ainsi que les rôles et les missions de chacun.
- **Responsabilité partagée** : permettre à chaque adhérent à prendre sa place au sein du mouvement.
- **Réciprocité** : l'information à ND doit être partagée, entre les différents niveaux des instances et entre les différents territoires.

Ce que l'on renforce
Ce qui change

Ce que l'on renforce :

le Comité territorial

Créé localement à la demande d'adhérents, chaque CT propose, participe et travaille à toutes actions conformes aux orientations adoptées par le CC, en synergie avec les autres CT de la région (ou régions voisines). Il nomme 2 co-référents en charge de l'animation et de la communication, et désigne ses 2 délégués au Comité régional.

Il est en charge :

- de l'accueil des nouveaux adhérents et du respect de la Charte éthique
- de la gestion des dépenses liées à ses actions de terrain, de formation et de communication
- de la connexion avec les acteurs de la vie associative et politique de son territoire
- de la relation avec les médias locaux
- de l'expertise des spécificités locales

Chacun de ses adhérents peut :

- saisir le Comité inter-relations ou le Comité éthique.
- participer ou se porter candidat à toutes les instances régionales ou nationales (Commissions thématiques, ND Élections, Pôle opérationnel (finances, communication, action, formation), Comité éthique et CIR).

Le Comité territorial est doté de moyens réels pour devenir acteur et contributeur de l'action sociale et politique, au niveau territorial comme national.

Ce que l'on renforce :

le Comité régional

Rôle et prérogatives :

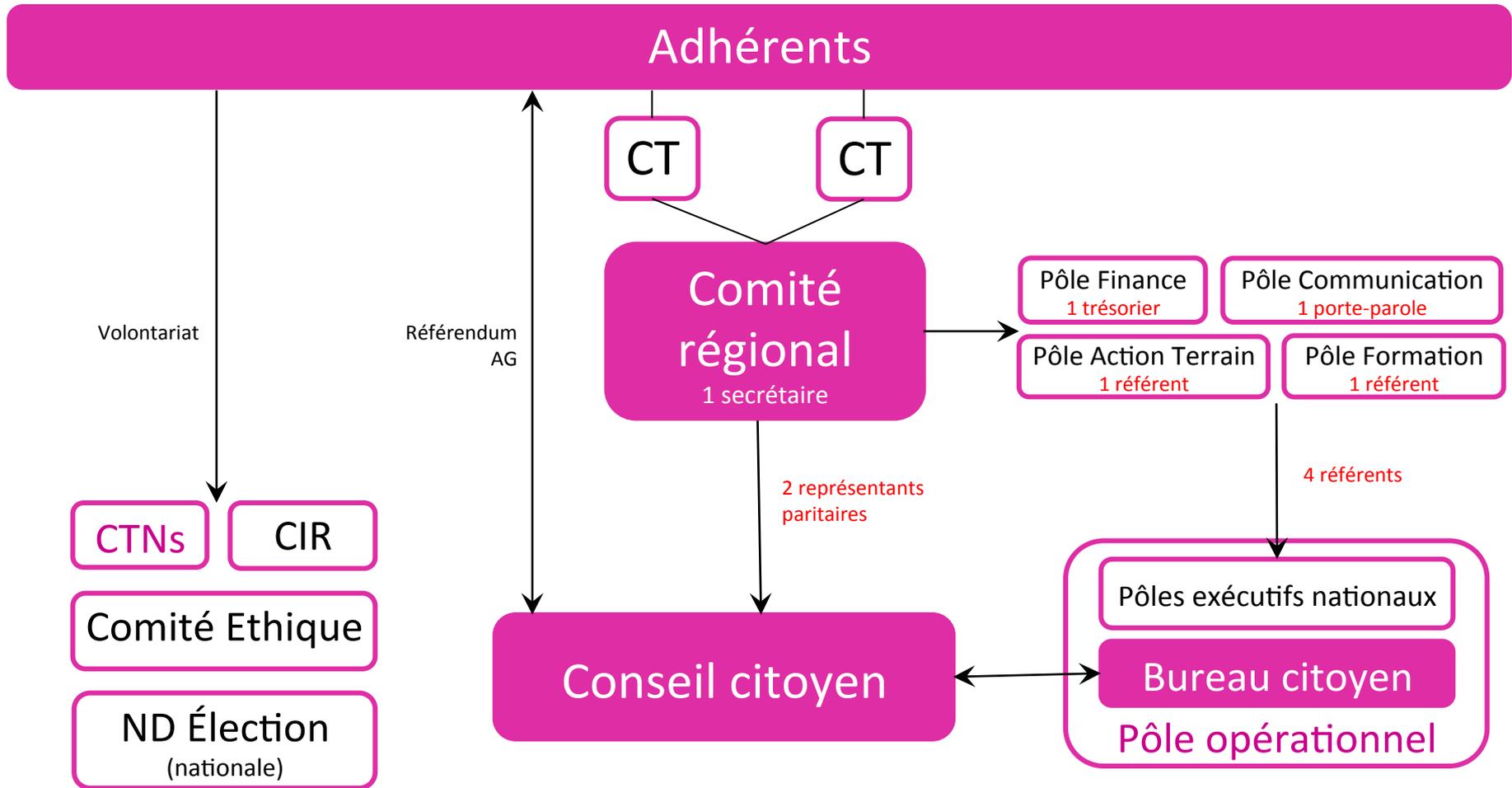
- cadre d'organisation, basé sur le découpage administratif actuel, il n'est en aucun cas un échelon hiérarchique décidant des actions locales des CT
- lieu de discussion et de partage de toutes les initiatives locales, discute des difficultés rencontrées par les CT, propose des actions communes et des formations.
- répartit entre les CT les moyens financiers à sa disposition.
- représente les CT au Conseil citoyen, valide la création de nouveaux CT, et peut saisir le CE, le CIR ou le CC en cas de manquement aux principes de la Charte.

Fonctionnement :

- Il nomme* ses délégués au Conseil citoyen
- Il se dote de son propre règlement intérieur.
- Le cas échéant il nomme* :
 - un trésorier régional, chargé de l'application des règles et des procédures, siégeant au pôle financier
 - un délégué Formation, chargé de diffuser et proposer des actions de formation en concertation avec les CT, siégeant au Pôle Formation
 - un délégué Communication, chargé d'assurer la communication et la mise en place des outils numériques, siégeant au Pôle Communication
 - un délégué Action de terrain, chargé de proposer des actions et d'aider à leur mise en oeuvre, siégeant au Pôle Action de terrain
 - Un secrétaire régional chargé de la communication interne, des PV de délibération du CR et de leur diffusion à l'ensemble des CT ainsi qu'au Secrétaire national

*et a pouvoir de censure et de révocation

Le Comité régional au sein du mouvement



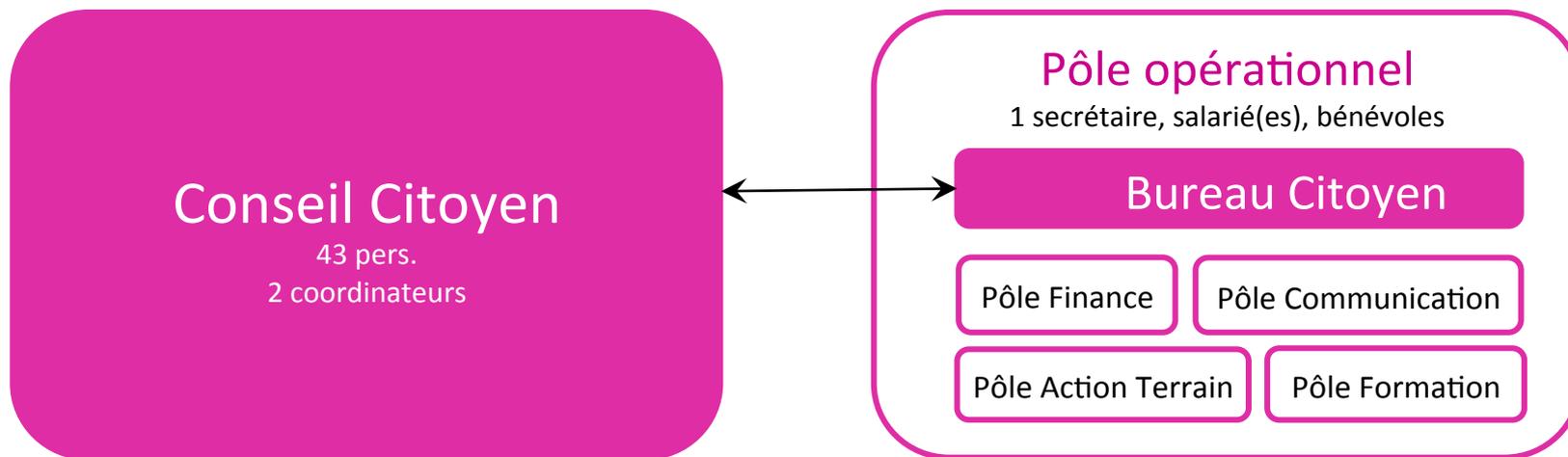
Le CR crée une structure juridique de type associatif et en désigne les représentants légaux : un président, un trésorier, et un secrétaire.
Le CR crée par ailleurs une association de financement qui percevra les dons et cotisations et en désigne son président et son trésorier
Un comité régional c'est a **minima 5 personnes** : 2 représentants au CC, 1 secrétaire, 1 trésorier, 1 président. Il peut nommer, s'il le souhaite 1 référent par pôle exécutif (finance, communication, formation, action de terrain).

Ce que l'on renforce :

le Conseil citoyen et le Pôle opérationnel

- Le Conseil citoyen (CC) est **l'instance représentative et décisionnaire** du mouvement. Il est composé de représentants de toutes les régions et des instances du mouvement. Il est animé par 2 coordinateurs (*cf fiche CC*)
- Le Pôle opérationnel (PO) est **l'instance exécutive** du mouvement. Il est composé de salariés, et de bénévoles volontaires choisis sur la base de leurs compétences et de leur disponibilité. il s'organise autour des 4 pôles exécutifs (communication, finances, actions terrain et formation). Il est piloté par le Bureau citoyen (BC) (*BC, cf fiche PO et BC*).

Tous les membres de ce Bureau citoyen font partie du Conseil citoyen, ce qui assure la bonne mise en œuvre par le pôle opérationnel des décisions du CC.



Composition du Conseil citoyen, du Bureau citoyen et du pôle opérationnel

Conseil citoyen	Bureau citoyen	Pôle opérationnel
<ul style="list-style-type: none">● un binôme paritaire par région = 30 représentants● un représentant par instance nationale (CIR, CE, CP, ND Campus, ND élections) = 5 représentants● membres du bureau citoyen	<ul style="list-style-type: none">● un secrétaire● un trésorier qui représente le pôle finance● 2 représentants du pôle communication● 1 référent du pôle action de terrain● 1 référent du pôle formation● 2 coordinateurs du Conseil citoyen	<ul style="list-style-type: none">● salariés et bénévoles répartis dans 4 pôles exécutif● pôles exécutifs composés de référents issu des régions*● chacun des pôles exécutifs nomme le référent qui le représente au BC et au CC. <p>*les régions sont libres de désigner ou non leurs référents en fonction de leur capacité.</p>

Ce qui change :

le Bureau national et ND Élections

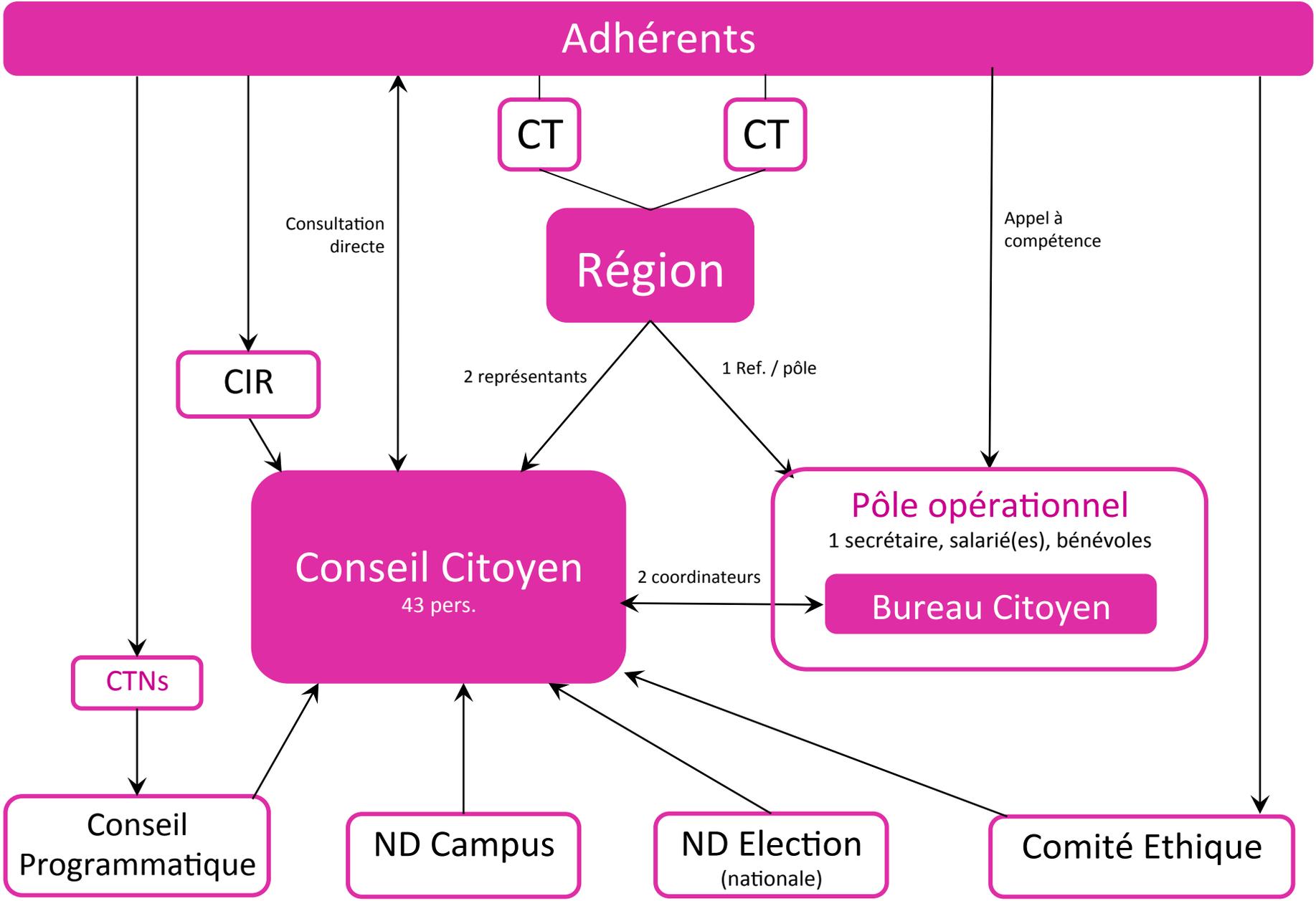
- **Le Bureau National élu par les adhérents n'existe plus.**

Le support aux adhérents, aux Comités territoriaux, aux Comités régionaux et à l'ensemble des instances du mouvement est assuré par le **Pôle opérationnel** piloté par le **Bureau citoyen**.

Tous les membres de ce Bureau citoyen font partie du Conseil citoyen, ce qui assure une bonne mise en œuvre des décisions.

- Une nouvelle entité nationale, **ND Élections**, est en charge des élections.

- **ND Élections est composée d'adhérents volontaires**, auditionnés et choisis par le CC sur la base de fiches de mission bien précises, afin de garantir son objectivité et sa représentativité.
- Elle a pour mission de :
 - **clarifier nos objectifs** et de **déterminer les options** qui s'offrent à Nouvelle Donne dans la perspective de chaque échéance électorale
 - d'animer le débat et de **préparer une consultation des adhérents qui déterminera la stratégie du mouvement.**
- En fonction du choix des adhérents, elle a pour rôle de **préparer et mener les campagnes électorales**, en s'appuyant sur les forces existantes du mouvement (CT, Région, CE, pôles exécutifs, ND Campus, Conseil citoyen et Bureau citoyen).
- **Elle porte le programme établi par le Conseil programmatique** et validé par le processus de ratification mis en place par le Conseil Citoyen.
- **ND Élections est constituée le temps d'une campagne** et elle est responsable d'établir le bilan de l'élection qu'elle a animée.



Les instances du mouvement

Rôle et prérogatives des Comités régionaux

Les comités régionaux ont pour rôle de mutualiser les outils et les compétences, pour soutenir l'action des comités territoriaux et leur permettre de se concentrer sur l'essentiel.

Les CR sont le réceptacle de l'expérience collectée par les CT sur le terrain, dans le but d'enrichir et faire évoluer le projet ND (conjointement avec le CP et les CTN) et le positionnement ND dans le cadre du débat politique national.

Ils ont pour prérogatives :

- La remontée de l'expérience et des besoins des Comités territoriaux de son territoire
- La collecte des dons, **la gestion et la répartition du budget régional**
- La mise en place et le suivi de **plans de formation**
- La diffusion de **l'information en interne et la communication externe**
- Le soutien **technique et logistique** à l'action de terrain
- **La représentation** au Conseil Citoyen et dans les différents pôles de exécutifs nationaux (finances, communication, formation et action terrain)
- La veille statutaire et la résolution des conflits à son échelle

Composition et fonctionnement des comités régionaux

- Le Comité régional est une structure juridique, administrative, politique et financière à part entière.
- Les Comités régionaux sont au nombre de 15, soit les 13 régions métropolitaines, l'Outre-Mer et les Français de l'étranger.
- Chaque CR possède un bureau de région, qui gère les finances et l'administration de son territoire.
- Il se dote d'une association de financement qui lui permet de percevoir des dons, ainsi qu'une partie des cotisations lui permettant de répartir un budget régional entre les CT de son territoire.
- Le CR assure la transparence de la gestion financière de son budget par la diffusion d'un rapport mensuel.
- Il désigne ou révoque, par la procédure de son choix (validée par le CE) ses 2 représentants paritaires au le Conseil citoyen.
- Son trésorier le représente au sein du pôle Finance national.
- Il peut désigner, si il le souhaite, un référent au sein des autres pôles exécutifs nationaux (communication, formation et action de terrain).

Le Conseil citoyen

Instance représentative et décisionnaire du mouvement :

- Il est garant de la ligne et la stratégie politique votée par les adhérents
- Il détermine l'action du mouvement sur propositions des pôles exécutifs (finance, communication, formation, action de terrain), du Conseil programmatique, de ND Élections et du Bureau Citoyen.
- Il coordonne les actions nationales en lien avec les régions qu'il représente
- Il assure la mise en place et le suivi du pôle ND Élections (nationale)
- Il s'assure de la bonne mise en oeuvre des décisions et il peut censurer voire révoquer l'un des membres du Bureau citoyen.

Rôle des coordinateurs du CC :

- Animer la vie du Conseil Citoyen
- Favoriser la coordination et convergence entre régions dans le respect des choix des adhérents
- Assurer le dialogue et cohérence entre les différentes instances nationales et régionales
- Représentation légale du mouvement
- Communication interne

Il délègue au Bureau citoyen la mise en œuvre de ses décisions, la coordination du Pôle opérationnel et la gestion quotidienne du mouvement.

Le Bureau Citoyen

Pilote le pôle opérationnel et assure le lien avec le CC

Il est constitué de 8 membres :

- 2 coordinateurs paritaires du CC et 1 secrétaire qui sont désignés par le Conseil Citoyen sur candidatures ouvertes à l'ensemble des adhérents.
- 1 trésorier (e) : désigné par le pôle finances
- 2 portes paroles paritaires : désignés par le pôle communication
- 1 référent (e) formation : désigné (e) par le pôle formation
- 1 référent (e) action terrain : désigné (e) par le pôle actions terrain

le rôle des coordinateurs du CC :

- animer la vie du Conseil Citoyen,
- favoriser la coordination et convergence entre régions dans le respect des choix des adhérents,
- assurer le dialogue et cohérence entre les différentes instances nationales et régionales,
- représentant légal du mouvement,
- communication interne en lien avec les porte paroles et pôle formation

Le Pôle opérationnel

Missions générales :

- Soutien aux adhérents, aux Comités territoriaux et régionaux
- Gestion administrative et logistique quotidienne
- Mise en place et gestion des outils numériques
- Diffusion des bonnes pratiques, de l'information sur les procédures et le fonctionnement interne du mouvement

Le Pôle opérationnel est coordonné au quotidien par le secrétaire désigné par le Conseil citoyen.

Il accueille les adhérents bénévoles, répartis en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité au sein des différents pôles exécutifs qui le composent :

- le Pôle finance
- le Pôle communication
- le Pôle formation
- le Pôle action de terrain

Le Pôle finance

- Il est constitué par l'ensemble des trésoriers régionaux
- Établit le budget prévisionnel
- Assure la gestion comptable
- Répartit les ressources de fonctionnement entre les instances
- Propose aide et conseil aux Comités régionaux dans la gestion de leur budget
- Prépare et dépose les comptes annuels en liaison avec l'expert comptable
- Détermine et attribue le budget alloué aux Comités régionaux

Le Pôle communication

Développe et renforce la notoriété de Nouvelle Donne :

- Il est constitué par les référents Communication régionaux et ouvert aux adhérents volontaires
- Il est ouvert à toutes les personnes compétentes (adhérents, membres fondateurs, experts...) et peut leur déléguer une mission de porte-parolat externe
- Il a pour objectif de développer la visibilité externe du mouvement auprès du public
- Animation des réseaux sociaux nationaux
- Assure le lien avec les médias
- Est un appui technique auprès des régions pour le développement de leurs outils de communication
- Constitue un comité de rédaction au service des diverses entités du mouvement
- Assure le lien et la cohérence avec les coordinateurs du CC

Le Pôle formation

Anime la formation interne et externe :

- Il est constitué par les référents Formation régionaux et ouvert aux adhérents volontaires
- participe à la circulation d'idées et à l'information concrète de nos adhérents et sympathisants
- Participe à l'éveil citoyen de l'ensemble des curieux et indignés encore trop réduits au silence
- contribue à la formation effective des adhérents et sympathisants, sur tous les domaines dans lesquels nous aurons acquis une expertise (idéalement assise sur une expérience concrète)
- Démystifie le «c'est trop compliqué» ou le «on ne peut rien changer à notre niveau»
- Déploie les «kits pédagogiques» permettant de diffuser largement et simplement les éléments de notre programme
- Développe un «catalogue» de formations adaptées à chaque niveau et typologie de besoins, recense et mutualise les compétences, les ressources formatives et informatives.

Le Pôle action de terrain

Partage et favorise les actions terrains :

- Il est constitué par les référents Action de terrain régionaux et ouvert aux adhérents volontaires
- Accompagne les CT pour favoriser et animer l'action des adhérents sur le terrain, et la participation aux mouvements citoyens de réforme du vivre ensemble, déjà en marche dans nos territoires et cohérentes avec les idées et la charte éthique de Nouvelle Donne
- Avec l'aide et contribution des CT et CR : effectue une cartographie large des acteurs (politiques, associatifs, entreprises) et des actions de terrain existantes en phase avec notre programme; les partage et favorise les synergies entre CT/CR; identifie de nouvelles opportunités de collaboration avec des acteurs de terrain
- Plus généralement:
 - expérimente et éprouve notre programme et nos idées par des actions de terrain concrètes;
 - formalise, conceptualise et intègre des expériences nouvelles conformes à nos valeurs;

Le Conseil programmatique (CP)

Il coordonne les Commissions thématiques nationales et assure l'élaboration et la cohérence du programme de Nouvelle Donne :

- Il est constitué de représentants des CTN et son représentant au CC est désigné en son sein
- Intègre librement les experts externe de son choix à ses travaux
- Suit l'avancée des travaux des CTN
- Consolide les éléments programmatiques issus des CTN
- Soumet ses travaux au CC qui les présente après validation à l'ensemble des adhérents

Les Commissions thématiques nationales (CTN)

La fabrique des idées !

- Ouvertes à tous les adhérents, quel que soit leur niveau d'expertise
- Sont représentées au Conseil programmatique par le membre de leur choix
- Élaborent des propositions dans leur domaine de compétence
- Informent régulièrement les adhérents de l'avancée de leur travaux
- Produisent des ressources et outils pédagogiques pour le pôle Formation
- Proposent des contenus et communiqués au Pôle communication

ND Élections

En charge de la participation de Nouvelle Donne aux élections :

- Rattachée à son périmètre électoral (local, régional, national)
- Composée d'adhérents volontaires auditionnés et choisis par son entité de rattachement (CC, région, CT) sur la base de fiches de mission bien précises
- Elle est mise en place le temps d'une campagne et dissoute après le bilan de la campagne qu'elle a animée.
- Elle coordonne les actions de campagne en s'appuyant sur les forces existantes du mouvement
- Elle porte le programme établi par le CP et validé par le processus de ratification mis en place par le Conseil citoyen.

Le Comité éthique (CE)

Chargé d'évaluer le fonctionnement des instances et de veiller au respect des droits des adhérents, des Statuts et du Règlement intérieur.

- Composé de 12 membres indépendants (modalités de désignation inscrites au Règlement intérieur)
- Représenté au Conseil citoyen par un de ses membres
- Assure le suivi des Statuts et du Règlement intérieur, propose des évolutions au Conseil citoyen
- Supervise et valide les processus de consultation et de désignations internes

Son fonctionnement, sa composition, ses prérogatives et les modalités de saisine demeurent identiques aux dispositions prévues dans les statuts et Règlement intérieur actuels.

Le Cercle des Interrelations (CIR)

Contribue au respect des valeurs et principes concernant la «qualité des relations entre les personnes» inscrites dans la Charte éthique. Assure notamment la formation des adhérents à la communication non violente, à la prise de décision par consentement et à la modération.

Le CIR est représenté au Conseil citoyen par l'adhérent de son choix.

Anciennement "Pôle de conciliation", son fonctionnement, sa composition, ses prérogatives et les modalités de saisine demeurent identiques aux dispositions prévues dans les statuts et Règlement intérieur actuels.

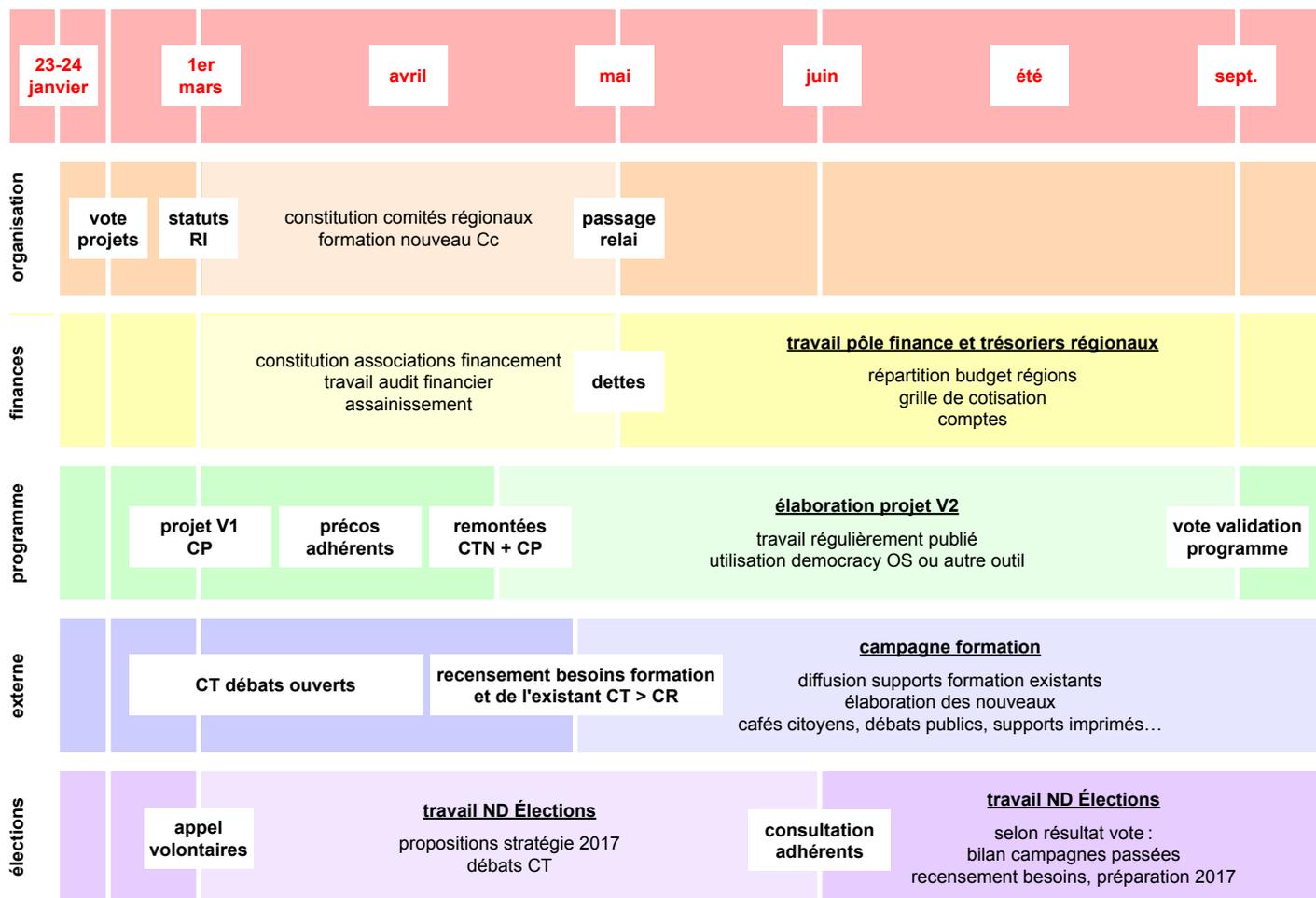
ND Campus

Animation du monde étudiant :

- Accueille les adhérents jeunes actifs ou étudiants au sein du mouvement
- Favorise la création de groupes au sein des campus universitaires et le dialogue entre Nouvelle Donne et le monde étudiant
- ND Campus est représenté au Conseil citoyen par le référent de son choix
- Chaque groupe local peut faire appel aux ressources, entre autres financières, mises à disposition par son Comité régional de rattachement

Annexe 4 - Dispositions transitoires

Le projet Saumon est adopté :



Dans un même temps, il faudra :

- entrer d'une part dans une phase intermédiaire de diagnostic
- entrer d'autre part dans une phase d'organisation, effectuées par les représentants au Conseil citoyen, appuyés par le CIR, le Conseil programmatique, le Comité éthique.

Étape 1 :

Le bureau national n'assume plus ses missions de gestion et de direction du mouvement. Il reste nominalement en place pour assurer la représentation juridique.

Étape 2 :

Les documents comptables sont remis dans leur totalité au Bureau citoyen (factures, documents de prêts, bon de livraison, grand livre).

Étape 3 :

Le Conseil citoyen nomme un comité d'audit de trois personnes chargé de rendre dans les 15 jours un avis motivé sur la situation financière et comptable de ND ainsi que sur la sincérité des comptes. Ce comité se fait communiquer toutes les pièces nécessaires. En cas d'obstruction, il revient immédiatement vers le conseil citoyen pour l'en informer. Il entend et s'informe librement auprès de toutes les personnes qui lui semble utile pour apprécier l'état réel de ND.

Point sur la situation financière actuelle de Nouvelle Donne :

Voici la situation financière de Nouvelle Donne telle que présentée en réunion du Conseil citoyen des 12 et 13 décembre 2015, à laquelle s'ajoute une prévision pour les 4 premiers mois de l'année 2016. Les estimations de recettes sur les dons/adhésions sont relativement basses afin de prévenir tout « dérapage » financier.

RECETTES		CHARGES	
Recettes attendues pour début 2016		Charges certaines pour début 2016	
Remboursement départementales	18 698 €	Dettes fournisseurs 2014	10 512 €
Dons adhésions decembre 2015 (estimation)	70 000 €	Dettes fournisseurs 2015	25 640 €
Dons adhésions janvier 2016 (estimation)	35 000 €	Dettes « adhérents »	7 313 €
Dons adhésions février 2016 (estimation)	15 000 €	Dette Urssaf	8 792 €
Dons adhésions mars 2016 (estimation)	10 000 €	Dette imprimeur R39 européennes*	70 000 €
Dons adhésions avril 2016 (estimation)	10 000 €	Salaire + loyer siège + fonctionnement decembr	16 500 €
		Salaire + loyer siège janvier	14 600 €
		Salaire + loyer siège février	10 600 €
		Salaire + loyer siège mars	6 100 €
		Salaire + loyer siège avril	6 100 €
Total recettes	158 698 €	Total charges	176 157 €
Autres recettes possibles		Autres dettes possibles	
		Prêt imprimeur européennes 2014**	320 000 €
		Provision pour risque social	20 000 €

* l'estimation est basée sur une adhésion moyenne de 50€, soit 700 adhésions au mois de janvier, 300 en février puis 200 pour mars et avril. Ce ne sont pas des objectifs, mais une estimation que nous jugeons basse.

**la dette est en réalité de 140 000€, mais il a été négocié de rembourser ce montant en 2 fois à parts égales. Le 1^{er} versement de 70000€ devra être effectué au cours du 1^{er} semestre 2016.

*** 320 000€ ont été conditionnés au remboursement des élections européennes. La dette ne pourrait donc pas être exigible, mais reste présente au moins moralement.

4 mois pour assainir nos finances :

Nous remarquons dans un premier temps que sur un scénario « recettes basses », le parti serait toujours endetté de 22500€ fin avril. Au regard de ces éléments, nous souhaitons que :

- Les 4 premiers mois de l'année soient consacrés à l'assainissement des finances de Nouvelle Donne pour permettre au parti d'honorer l'intégralité de ses dettes (adhérents, fournisseurs, Urssaf). Cette période permettra aux 15 Comités régionaux de se structurer et de créer leurs associations de financement régionales. Les instances nationales fonctionneront alors à coût minime.
- Un point d'étape sera fait fin mars. Ce calendrier prévisionnel d'assainissement des finances pourra alors être réajusté en fonction des recettes. Des mesures pourraient alors être prises pour trouver des solutions en cas de recettes insuffisantes pour combler les dettes du parti.
- Une mise au point de la situation avec l'imprimeur et la dette « morale non exigible » de 320000€ sera initiée dès la mise en place des nouvelles instances, en s'appuyant notamment sur les personnes actuellement responsables de ce dossier au sein des instances. L'équipe chargée de cet audit, issue du Conseil citoyen en intégrant le trésorier, devra émettre des recommandations en lien avec le pôle « finances ».
- La même démarche sera réalisée concernant la provision pour risque social.

A l'issue de cette étape de 4 mois, nous espérons que les finances du parti pourront être à l'équilibre, nous permettant de dégager des moyens financiers à mettre à disposition des régions.

Commencer sans attendre l'organisation des régions

Hypothèse 1 :

- Demander à chaque CT de nommer deux délégués provisoires à la région pour organiser la mise en œuvre de la régionalisation.
- Convoquer pour la même date partout en Métropole et en dehors et dans un délai maximum de trois semaines des états généraux régionaux regroupant tous les délégués provisoires afin de définir les procédures de nomination aux postes et aux fonctions dans la région.

Hypothèse 2 :

- Organiser dans un délai de trois semaines des états généraux de la région avec l'ensemble des militants pour qu'ils co-construisent le mode de désignation et de nomination aux responsabilités et fonctions de la région.
- Validation des procédures de nomination par le conseil éthique sur la base de la charte à Semaine + 4 au plus tard. Si les procédures adoptées par les régions sont refusées par le CE sur la base d'un avis motivé en détail, il doit en urgence saisir le conseil citoyen pour qu'il tranche souverainement et impose la solution la plus proche des désirs de la région et non contradictoire avec l'avis du CE.

Dans tous les cas :

- Les régions poursuivent leur structuration avec la désignation dans un délai de 5 semaines des représentants et de leurs bureaux aux différentes instances, d'abord Régionales, puis Nationales.
- Le conseil citoyen, le président et le trésorier convoquent une assemblée plénière nationale pour achever la mise en œuvre du projet.
- Il présente sa démission en plénière ainsi que les présidents et trésorier.
- Les nouveaux membres du Conseil des régions, réunis en assemblée plénière avec tous ses composants nomment les membres du bureau citoyen restant à pourvoir. Chaque entité nomme ses représentants au Conseil des régions.

Annexe 5 - Perspectives financières

À partir de mai 2016, Nouvelle Donne entrera pleinement dans un fonctionnement fédéral. Chaque Comité régional disposera alors d'une autonomie financière propre. Il convient néanmoins d'appréhender les frais des frais de fonctionnement nationaux.

Frais de fonctionnement nationaux :

Ils incluent :

- Le paiement du ou des salaires chargés : Actuellement ce montant s'élève à 3500€. Nouvelle Donne n'est clairement pas en mesure d'embaucher à court terme. Si Nouvelle Donne retrouve une bonne dynamique d'adhésions et de dons ce qui permettrait de dégager de nouveaux moyens financiers, le pôle « finances » pourra recommander l'embauche d'un 2nd permanent. Nous recommandons que les futures embauches concernent dans l'ordre :
 - Un responsable administratif et comptable ;
 - Un responsable communication.
- Le paiement du loyer du siège : Ce montant est aujourd'hui de 1600€. Le siège permet d'organiser des réunions et d'assurer la logistique liée au matériel militant (réception, stockage, préparation des envois).
- Les charges courantes : internet, outils numériques (envoi des newsletters, serveurs pour les messageries, site internet, etc.), envoi de matériel, etc.. Nous estimons ces charges à 1000€ par mois.
- Le frais de fonctionnement des instances : ce sont principalement les réunions physiques, et dans le cas du CIR, les déplacements pour entamer le processus de conciliation. Nous souhaitons accorder 2000€ par mois à ce poste de dépense.

Ces frais de fonctionnement s'élèvent ainsi à 8100€ par mois.

Toutes les autres dépenses nationales devront se faire après accord d'un budget par le Conseil citoyen avec avis du pôle « finances ». Cela concernera notamment le lancement de nouvelles campagnes.

Budgets régionaux :

Au-delà des frais de fonctionnement classiques des instances, toutes les autres recettes et dépenses doivent être sous la responsabilité des Comités régionaux.

Dans un premier temps, afin de faciliter la transition entre les structures, les adhésions se feront toujours par l'intermédiaire d'un formulaire unique au niveau national. Les dons pourront être effectués nationalement ou régionalement.

Les recettes perçues au niveau régional sont intégralement gardées par le Comité régional concerné (chacun a donc en charge de créer des campagnes d'adhésion régionales).

Toutes les recettes nationales sont réparties non pas en fonction de la localisation du contributeur mais selon une clé de répartition permettant de faire jouer la solidarité entre régions. Les 2 indicateurs qui composent cette clé sont :

- La part du nombre d'habitants de la région par rapport à la population totale.
- La part du nombre d'adhérents à jour de cotisation (au 1^{er} janvier puis mis à jour au 1^{er} juillet de chaque année) par rapport au nombre d'adhérents total.

Les sommes sont réparties équitablement entre ces 2 indicateurs.

Prévisions :

Projet Saumon : annexes

Indicateurs de répartition :

Voici les éléments chiffrés permettant de réaliser la clé de répartition :

Région	Nbre habitant (2011)	Part d'habitant Vs population globale	Nbre adhérents 30/11/2015	Part adhérents / Nb adhérents total
Île-de-France	11852851	17,79%	1297	22,57%
Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine	5539035	8,31%	227	3,95%
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	5960170	8,95%	288	5,01%
Haute-Normandie/Basse-Normandie	3315077	4,98%	209	3,64%
Centre-Val de Loire	2556835	3,84%	157	2,73%
Bourgogne/Franche-Comté	2816174	4,23%	168	2,92%
Pays de la Loire	3601113	5,41%	369	6,42%
Bretagne	3217767	4,83%	382	6,65%
Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes	5773726	8,67%	634	11,03%
Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon	5573880	8,37%	620	10,79%
Rhône-Alpes/Auvergne	7634223	11,46%	801	13,94%
PACA	4916690	7,38%	486	8,46%
Corse	314486	0,47%	20	0,35%
Outre Mer	2075701	3,12%	28	0,49%
FDE	1471622	2,21%	60	1,04%
TOTAL	66619350	100,00%	5746	100,00%

Explication du fonctionnement :

Le calcul d'un budget régional se calcule ainsi mensuellement de la manière suivante :

- Soit X les recettes globales du mouvement sur un mois (dons + adhésions nationaux)
- Soit Y les frais de fonctionnement
- Soit Z le budget consacré à toutes les régions par mois
- Z est déclinable par région a, b, c, ... : Z(a), Z(b), Z(c), etc.
- $Z = X - Y$
- $Z_a = (50\% \text{ de } Z \text{ multiplié par la part d'habitant}) + (50\% \text{ de } Z \text{ multiplié par la part d'adhérents})$

Exemple :

Prenons la région Bretagne (BZH), son budget mensuel est appelé Z(BZH):

- $Z(\text{BZH}) = 50\% \text{ de } Z \text{ multiplié par } 4,83\% + 50\% \text{ de } Z \text{ multiplié par } 6,65\%$
- Soit X = 20000€ et Y = 8100€
- Z = 11900
- $Z(\text{BZH}) = (0,5 \times 11900 \times 0,0483) + (0,5 \times 11900 \times 0,065)$
- Z (BZH) = 674€

Si Nouvelle Donne reçoit par ses dons et adhésions nationales 20 000€ sur 1 mois, la région Bretagne reçoit pour ce même mois 674€ (hors dons adressés directement à la région).

Anticipation sur toutes les régions :

Le tableau ci-dessous est un prévisionnel pour l'année 2016. Les données commencent en mai, les 4 premiers mois étant consacrés à l'assainissement des finances de notre mouvement.

			Budget national mensuel								
			mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Recettes nationales mensuelles			15000	20000	10000	10000	30000	20000	20000	20000	145000
Frais de fonctionnement			8100	8100	8100	8100	8100	8100	8100	8100	64800
Budget régional total			6900	11900	1900	1900	21900	11900	11900	11900	80200

			Budgets régionaux mensuel								
Région	Part d'habitant Vs population globale	Part adhérents / Nb adhérents total	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Île-de-France	17,79%	22,57%	1393	2402	383	383	4420	2402	2402	2402	16186
Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine	8,31%	3,95%	423	730	117	117	1343	730	730	730	4918
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	8,95%	5,01%	482	831	133	133	1528	831	831	831	5597
Haute-Normandie/Basse-Normandie	4,98%	3,64%	297	513	82	82	943	513	513	513	3454
Centre-Val de Loire	3,84%	2,73%	227	391	62	62	719	391	391	391	2635
Bourgogne/Franche-Comté	4,23%	2,92%	247	425	68	68	783	425	425	425	2868
Pays de la Loire	5,41%	6,42%	408	704	112	112	1295	704	704	704	4743
Bretagne	4,83%	6,65%	396	683	109	109	1257	683	683	683	4603
Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes	8,67%	11,03%	680	1172	187	187	2157	1172	1172	1172	7900
Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon	8,37%	10,79%	661	1140	182	182	2098	1140	1140	1140	7682
Rhône-Alpes/Auvergne	11,46%	13,94%	876	1511	241	241	2781	1511	1511	1511	10185
PACA	7,38%	8,46%	546	942	150	150	1734	942	942	942	6351
Corse	0,47%	0,35%	28	49	8	8	90	49	49	49	329
Outre Mer	3,12%	0,49%	124	214	34	34	395	214	214	214	1445
FDE	2,21%	1,04%	112	194	31	31	356	194	194	194	1305
TOTAL	100,00%	100,00%	6900,00	11900,00	1900,00	1900,00	21900,00	11900,00	11900,00	11900,00	80200

Budget global au niveau national :

Recettes :

Recettes sur les 4 premiers mois 2016 (+ déc. 2015)	= 158 898 €
Recettes sur les 8 derniers mois 2016	= 145 000 €
Total recettes nationales	= 303 898 €

Charges :

Charges sur les 4 premiers mois 2016 (+dec 2015)	= 176 157 €
Frais de fonctionnement sur les 8 derniers mois 2016	= 64 800 €
Dotation aux régions 2016	= 80 200 €
Total charges nationales	= 321 157 €

Ce budget n'est pas équilibré. Il sera réajusté en fonction des données financières définitives des mois de décembre et janvier, traditionnellement forts en termes d'adhésions et de dons à Nouvelle Donne.

Annexe 6 - Communiqué externe au mouvement

Nouvelle Donne est un parti politique fondé en novembre 2013, très vite rejoint par plusieurs milliers de citoyens qui pour la plupart s'engageaient en politique pour la première fois.

Pour nous, la politique ne doit plus être l'apanage de professionnels et d'appareils partisans. Chacune et chacun d'entre nous peut être à l'origine du changement de société que nous sommes nombreux à espérer.

En Espagne, c'est la puissance du mouvement citoyen des Indignés qui a permis à une nouvelle force politique d'émerger. En France aussi, nous avons besoin d'un parti nouveau pour porter la voix des citoyens déçus par les partis politiques qui se déchirent pour parvenir au pouvoir, mais qui une fois élus sont incapables de faire preuve de l'imagination et du courage dont nous avons besoin.

S'engager en politique ne se réduit pas pour nous à distribuer des tracts sur les marchés pour gagner des voix à la prochaine élection. Associations, collectifs, coopératives, entreprises responsables ... la société et les territoires fourmillent d'initiatives qui contribuent à réaliser le changement auquel aspirent les citoyens. C'est cette démarche qui inspire notre action politique, au plus près des gens, et en réponse aux problématiques auxquelles ils sont directement confrontés.

Nous entendons nous affranchir du clivage stérile qui oppose citoyens "de droite" et citoyens "de gauche", et nous battre contre le discours identitaire dévastateur propagé par l'extrême-droite en proposant un modèle de société susceptible de redonner espoir et confiance à l'ensemble de nos concitoyens.

Nouvelle Donne ne cherche pas à conquérir le pouvoir par ou pour elle-même. Nous aspirons plutôt à inventer une autre manière de faire vivre la démocratie, et à construire un espace politique au sein duquel chaque citoyen peut prendre part à la vie démocratique de sa ville, de son territoire et de son pays. Les propositions qui constituent notre programme sont issues de la réflexion de nos adhérents, qui quelque soient leurs compétences et leur expérience, on envie de proposer et de mettre sur la table des idées concrètes pour construire un nouveau projet de société, fondé sur des valeurs communes de fraternité, de justice et de partage.

Nous croyons qu'il n'y a pas de paix durable sans justice sociale.

Qu'une trop grande disparité dans la répartition des richesses et des pouvoirs est génératrice de violence.

Que l'éradication de l'extrême pauvreté, la lutte contre la précarité et le logement indigne, l'accès aux soins et à la santé, sont des enjeux de civilisation.

Que nos sociétés se construisent dans le respect et l'intérêt des peuples, indépendamment de leur niveau de développement ; que la lutte contre la faim dans le monde doit inspirer les relations et les accords internationaux.

Que le progrès technique et les gains de productivité doivent redevenir des facteurs de progrès social, d'émancipation et de diversification des activités humaines.

Que la croissance matérielle infinie n'est ni possible ni souhaitable ; que le respect des écosystèmes et du vivant, la protection de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique s'imposent à tous.

Que nous devons inventer un modèle de société fondé sur l'épanouissement et l'émancipation de la personne humaine, la prospérité des peuples et des citoyens.

Annexe 7 - Extraits de Statuts et Règlement Intérieur

Les statuts et règlement intérieur définitifs, basés sur le projet retenu par les adhérents seront rédigés suite au vote et soumis à approbation des adhérents. Le texte suivant est une ébauche qui ne présume en aucun cas des documents statutaires qui seront élaborés par la suite.

Statuts de Nouvelle Donne

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901

I – Dispositions générales

Article 1 - Constitution et dénomination

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre Nouvelle Donne.

Article 2 - Objet

Nouvelle Donne regroupe celles et ceux qui sont engagés dans la défense des biens communs, de la dignité humaine, de l'intérêt général et de la justice sociale et qui, malgré les déceptions, ne se résignent pas et souhaitent agir pour la liberté, la dignité humaine, contre le repli sur soi et la peur de l'autre. Les réponses aux urgences sociales, économiques et environnementales sont au cœur du projet de Nouvelle Donne

Nouvelle Donne est un mouvement politique progressiste et humaniste, qui souhaite mettre l'humain au centre de son projet politique.

Nouvelle Donne souhaite, par son action politique, ses valeurs, ses principes et l'innovation démocratique qui caractérise son fonctionnement, inciter les citoyens, celles et ceux qui ne votent plus, à reprendre la main et à participer aux affaires publiques.

Nouvelle Donne a vocation à agir en tant que parti politique, dans le respect des institutions et des valeurs de la République, conformément à l'article 4 de la Constitution et à la législation en vigueur concernant le financement de la vie politique.

Article 3 - Durée

Nouvelle Donne est constituée pour une durée illimitée.

Article 4 - Siège

Le siège de Nouvelle Donne est fixé au 11 passage Bullourde - 75011 PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Bureau du Conseil citoyen.

Article 5 - Adhésion

Est adhérente de Nouvelle Donne toute personne physique âgée d'au moins quinze ans révolus qui déclare partager les valeurs et les objectifs de l'association, adhère aux présents statuts ainsi qu'au Règlement intérieur associé et à la Charte éthique, n'appartient à aucun autre part politique et est à jour de sa cotisation annuelle.

L'adhésion est libre, motivée et individuelle, chaque personne physique ne pouvant disposer que d'une seule adhésion.

Les droits et devoirs de l'adhérent sont précisés au Règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Modalités d'adhésion :

- Personnes physiques de plus d'au moins 15 ans révolus
- N'appartient pas à une organisation politique
- A réglé sa cotisation annuelle
- Moyen de paiement personnalisé
- Adhésion vaut pour une année civile

Transmission des coordonnées :

- Les coordonnées personnelles de l'adhérent sont demandées lors de son adhésion. Elles peuvent être transmises aux membres du Comité régional chargé du fichier d'adhérents pour diffusion au binôme de référents du Comité territorial de rattachement, sauf sur demande contraire de l'adhérent formulée au moment de son adhésion, ou auprès de son Comité régional.
- En dehors des membres des instances territoriales, le fichier est accessible à un Comité restreint chargé de vérifier l'accès à ces informations. Ce Comité est composé de 4 membres du Pôle opérationnel et de 2 membres du Bureau du Conseil citoyen.

Droit :

- Rattaché à un Comité territorial de son choix
- Droit de vote individuel pour l'ensemble des décisions collectives de son ressort
- Droit de saisine du Comité éthique selon les modalités définies dans le présent Règlement intérieur
- Droit de consultation interne selon les modalités définies dans le présent Règlement intérieur
- Droit d'accès au réseau interne de Nouvelle Donne sur inscription de l'adhérent.

Article 6 – Perte de la qualité d'adhérent

La qualité d'adhérent se perd :

- Par démission ;
- Pour non-paiement de la cotisation annuelle ;
- Par exclusion temporaire ou définitive, dans le respect des procédures contradictoires prévues dans les statuts en vigueur et précisées dans le Règlement intérieur.

Les conditions de la perte de la qualité d'adhérent sont précisées au Règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Conformément à l'article 6 des Statuts de Nouvelle Donne la qualité de membre se perd par démission, par décès, par défaut de paiement de la cotisation annuelle ou par exclusion temporaire ou définitive.

Démission :

- Elle doit être notifiée par courrier recommandé adressé au siège de Nouvelle Donne ou par voie électronique à l'adresse adhesions@nouvelledonne.fr en mentionnant en objet « Démission ».
- Un membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

Non-paiement de la cotisation annuelle :

- Une cotisation est valable pour une année civile, quel que soit la date d'adhésion.
- Il n'existe pas de rétro-activité dans les droits de l'adhérent à partir de la date d'adhésion

Exclusion temporaire et définitive :

- En cas de manquement à la Charte éthique de Nouvelle Donne ou en cas de comportement contraire aux statuts et au règlement intérieur, le Bureau du Conseil citoyen ou le Comité régional de la région d'adhésion disposent de la possibilité de suspendre tout adhérent après avoir recueilli les informations nécessaires. La notification de suspension est adressée par courrier recommandé, ou si ces coordonnées ne sont pas renseignées, exceptionnellement par voie électronique. Le Cercle des interrelations est immédiatement informé de la suspension.
- Un Conseil de résolution des conflits, dont les modalités sont précisées dans le présent Règlement intérieur, devra statuer sur la sanction définitive dans les trente jours qui suivent la suspension. Cette décision ne peut intervenir qu'après épuisement des recours. En cas d'échec du processus de résolution des conflits, l'adhérent doit être entendu par le Conseil de Résolution des Conflits avant toute sanction. Toute délibération définitive ou temporaire donne lieu, par l'instance concernée, à l'envoi à l'adhérent concerné d'une lettre recommandée avec accusé de réception, lettre motivée signifiant la décision prise par le Conseil de Résolution des Conflits.

Article 7 – Ressources

Les ressources de Nouvelle Donne comprennent :

- Les cotisations des adhérents ;
- Les cotisations des élus ;
- Les dons manuels ;
- Toutes autres ressources conformes aux dispositions légales en matière de financement des mouvements politiques.

Conformément à la législation, chaque entité régionale de Nouvelle Donne se dote d'une association de financement et peut percevoir directement les dons des adhérents de son territoire. Toutes les adhésions à Nouvelle Donne se font au niveau national.

Les modalités de cotisation sont précisées au Règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Les cotisations :

- Le montant de la grille de cotisation annuelle est validée par le Conseil citoyen sur proposition du Bureau du Conseil citoyen ;
- Les cotisations des élu-e-s correspondent à 20% des indemnités de l'élu-e quel que soit son montant.

Article 8 - Allocation des ressources :

Les ressources nationales de Nouvelle Donne sont allouées permettent:

- de financer les frais de fonctionnement du parti: salaires, loyers, frais de fonctionnement des instances, charges courantes.
- de doter les régions de moyens financiers supplémentaires aux dons perçus à l'échelle régionale. Cette somme est calculée en fonction du nombre d'adhérents et d'habitants de la région. Les modalités de calcul sont définies dans le Règlement intérieur.

Les comités territoriaux et régionaux disposent d'une autonomie de décision dans leurs choix de dépenses dans le cadre de l'enveloppe allouée. Toutes les décisions concernant cette répartition du budget régional doivent être prises selon les modalités prévues par les règles de fonctionnement du parti (consentement, vote majoritaire, etc).

Un compte rendu de l'utilisation des sommes allouées doit obligatoirement être communiqué chaque année par chaque instance dans le cadre d'assemblées générales propres, ainsi qu'à l'instance qui alloue ce budget.

II – Les instances nationales

Article 9 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance souveraine de Nouvelle Donne. Elle se réunit au moins une fois tous les trois ans sur décision du Conseil citoyen et décide :

- De l'orientation politique générale ;
- Du renouvellement des instances nationales du mouvement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit obligatoirement comporter :

- Une intervention d'un membre du Bureau du Conseil citoyen qui présente un rapport d'activité ;
- Une intervention du ou de la coordinateur (trice) qui présente un bilan moral ;
- Une intervention du ou de la trésorier-e qui rend compte de sa gestion et soumet le budget et les comptes à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le Bureau du Conseil citoyen est en charge de l'organisation de l'Assemblée Générale. Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire sont précisées au Règlement intérieur.

Article 10 – Assemblée Générale Extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut-être convoquée par le Bureau du Conseil citoyen à l'initiative :

- Du Conseil citoyen ;
- De 25% de l'ensemble des adhérents issus d'au moins cinq régions françaises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut adopter des modifications des statuts, de la charte éthique ou du Règlement intérieur.

Le Bureau du Conseil citoyen est en charge de l'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire sont précisées au Règlement intérieur.

Article 11 – Le Conseil citoyen

Le Conseil citoyen constitue le Parlement du mouvement. Il a pour mission de :

- Enrichir le contenu programmatique de Nouvelle Donne en votant les propositions soumises par le Conseil programmatique ;
- Traduire le programme voté en objectifs politiques et stratégiques à destination du Bureau du Conseil citoyen ;
- Allouer les ressources en votant un budget prévisionnel annuel et en veillant à son respect. Le budget prévisionnel peut être réactualisé au cours de l'année, mais doit pour cela être validé par le Conseil Citoyen ;
- Veiller au respect des orientations stratégiques, politiques et programmatiques fixées par l'Assemblée générale et mises en œuvre par le Bureau du Conseil citoyen. Le Conseil citoyen peut également enrichir ces contenus.

La constitution et le fonctionnement du Conseil citoyen sont précisés dans le Règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Constitution du Conseil Citoyen

Il est composé de :

- 15 binômes paritaires représentants des Comités régionaux
- 2 coordinateurs (trices) paritaires
- 1 secrétaire
- 1 trésorier, référent du pôle finance
- 2 porte-paroles paritaires, référents du pôle communication
- 1 référent du pôle formation
- 1 référent du pôle action terrain
- 1 référent de ND élection
- 1 référent du CIR
- 1 référent du Comité éthique
- 1 référent du Conseil programmatique
- 1 référent de ND Campus

Les 2 coordinateurs paritaires et le secrétaire sont désignés par le Conseil Citoyen sur candidatures ouvertes à l'ensemble des adhérents.

Article 12 – Le Bureau Citoyen

Le Bureau Citoyen met en œuvre les décisions du Conseil Citoyen et est ainsi en charge :

- Du fonctionnement interne du parti en assurant les fonctions essentielles telles que le suivi des ressources humaines ou de la bonne gestion et suivi comptable et financiers des moyens alloués
- De l'animation interne du mouvement
- De l'animation politique du mouvement.

Le Bureau Citoyen assure également la gestion du Pôle opérationnel et le lien avec les pôles exécutifs nationaux.

La constitution et le fonctionnement du Bureau du Citoyen sont précisés dans le Règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Constitution du Bureau Citoyen

Il est composé de :

- 2 coordinateurs (trice)
- 1 secrétaire
- 1 référent du pôle exécutif finance (trésorier national)
- 1 référent du pôle exécutif formation
- 1 référent du pôle exécutif actions de terrain
- 1 référent du pôle exécutif communication (porte-parole)
- 1 référent du pôle exécutif élection

Article 13 – Les pôles exécutifs nationaux

Traduisent en action les objectifs fixés par le Conseil citoyen.

Règlement intérieur :

Constitution des pôles exécutifs nationaux

Les pôles exécutifs permanents sont les suivants:

- pôle exécutif finance
 - constitué des 15 trésoriers régionaux
 - désigne en son sein le trésorier national qui siège au Bureau Citoyen
- pôle exécutif formation
 - constitué des 15 délégués formation régionaux
 - désigne en son sein le représentant formation qui siège au Bureau du Citoyen
- pôle exécutif actions de terrain
 - constitué des 15 délégués actions de terrain régionaux
 - désigne en son sein le représentant actions de terrain qui siège au Bureau du Citoyen
- pôle exécutif communication
 - constitué des 15 porte-parole régionaux
 - désigne en son sein le représentant communication qui siège au Bureau du Citoyen

Le pôle exécutif élection est constitué de manière provisoire pour préparer et coordonner la participation de Nouvelle Donne aux élections nationales et locales.

- constitué d'adhérents volontaires
- désigne en son sein son représentant qui siège au Bureau du Citoyen

Article 14 – Le Cercle des Interrelations

Le Cercle des interrelations a pour mission de contribuer au respect des valeurs et principes concernant la « qualité des relations entre les personnes » inscrites dans la Charte éthique.

Le champ d'action du pôle de conciliation est l'information à la communication bienveillante, la modération, la conciliation, la médiation et la résolution des conflits auprès de tous les adhérents et salariés de Nouvelle Donne.

Le Cercle des interrelations peut envoyer des recommandations au Conseil citoyen et au Bureau du Conseil citoyen afin d'améliorer le fonctionnement du mouvement.

Les modalités d'action et d'organisation du Cercle des interrelations sont précisées dans le Règlement intérieur.

Article 15 – Le Comité éthique

Le Comité éthique est chargé d'évaluer le fonctionnement des instances et de veiller au respect des droits des adhérents, des Statuts, du Règlement intérieur et de la charte éthique.

Il peut être saisi ou alerté selon les modalités précisées dans le Règlement intérieur.

Les modalités d'action et d'organisation du Comité éthique sont précisées dans le Règlement intérieur.

Article 16 – Le Conseil programmatique

Le Conseil programmatique est chargé de :

- Préparer le programme politique de Nouvelle Donne en s'appuyant sur les travaux des Commissions thématiques nationales. Il présente les propositions au Conseil citoyen qui est chargé de les voter ;
- Coordonner les Commissions thématiques nationales en s'assurant notamment de la cohérence puis de la diffusion de leurs travaux ;
- La création ou la dissolution d'une Commission thématique nationale.

Le fonctionnement du Conseil programmatique est précisé dans le Règlement intérieur.

Article 17 – Les Commissions thématiques nationales

Les Commissions thématiques nationales travaillent sur des thématiques spécifiques et sont chargées de :

- Elaborer les propositions programmatiques ;
- Participer à la formation des adhérents et sympathisants de Nouvelle Donne ;
- Contribuer à l'animation de débats publics ;
- Contribuer à l'animation politique du mouvement en lien avec le Bureau du Conseil citoyen.

Le fonctionnement des Commissions thématiques nationales est précisé dans le Règlement intérieur.

Article 18 – Le Pôle opérationnel

Le Pôle opérationnel est constitué de permanents salariés et de bénévoles. Il assiste le Bureau du Conseil citoyen et contribue au fonctionnement de l'ensemble des instances de Nouvelle Donne.

Ses ressources sont allouées chaque année par le Conseil citoyen dans le cadre de l'adoption du Budget prévisionnel annuel et sont gérées au quotidien par le Bureau du Conseil citoyen qui doit rendre compte de l'utilisation de celles-ci.

Le fonctionnement du Pôle opérationnel est précisé dans le Règlement intérieur.

III – Les instances locales

Article 19 – Les Comités territoriaux

Les Comités territoriaux ont notamment pour mission :

- L'accueil et l'intégration des nouveaux adhérents ;
- L'animation politique interne et externe de Nouvelle Donne sur leurs territoires ;
- La communication interne et externe sur leur territoire ;
- Le soutien aux élus dans l'exercice de leurs mandats.

Les modalités de création et le fonctionnement des Comités territoriaux sont précisées dans le Règlement intérieur.

Article 20 – Les Comités régionaux

Les Comités régionaux ont pour mission :

- La création et la dissolution des CT de leurs territoires ;
- Le soutien aux actions militantes sur le territoire ;
- L'organisation de la désignation des candidats de Nouvelle Donne aux élections du territoire ;
- La désignation de leurs représentants au Conseil citoyen ;
- La désignation de leurs représentants aux pôles exécutifs rattachés au Bureau du Conseil citoyen ;
- La communication interne et externe sur leur territoire ;
- La gestion du budget régional.

Les modalités de fonctionnement des Comités régionaux sont précisées dans le Règlement intérieur.

[Règlement intérieur :](#)

[Constitution des comités régionaux](#)

IV – Elections

Article 21 – Modalités d'investiture

Les modalités d'investiture des candidats de Nouvelle Donne aux élections locales, nationales ou européennes sont définies par le Conseil citoyen, sur proposition du Bureau du Conseil citoyen, en tenant compte des spécificités de chaque scrutin.

Les modalités d'investiture, une fois adoptées, sont communiquées de manière précise au Bureau du Conseil citoyen et aux Comités régionaux afin d'être mises en œuvre. Elles peuvent également faire l'objet d'une large communication en interne comme en externe.

Article 22 – Limitation du cumul des mandats

Nouvelle Donne applique une stricte limitation du cumul des mandats publics dans le temps et dans l'espace. Un adhérent de Nouvelle Donne ne peut être titulaire que d'un seul mandat électif ouvrant droit à indemnisation. Dans le temps, un mandat, quel qu'il soit, est limité à un seul renouvellement.

En interne, il y a incompatibilité entre un mandat au Comité éthique et un mandat au Conseil citoyen ou au Bureau du Conseil citoyen.

V – Autres dispositions

Article 23 – Prise de décision

En l'absence de consentement ou de consensus, les décisions sont prises à la majorité simple sauf disposition contraire dans les Statuts ou le Règlement intérieur.

Article 24 – Consultation interne

Une procédure de consultation interne peut être déclenchée à la demande de 10% des adhérents. Une région ne peut fournir plus d'un quart des adhérents nécessaire au déclenchement de la procédure.

Le résultat d'une consultation interne a valeur de décision d'Assemblée Générale.

Les modalités d'une consultation interne sont précisées dans le Règlement intérieur.

Article 25 – Modification majeure du programme politique

Le Conseil citoyen, chargé d'adopter les ajouts au programme de Nouvelle Donne, peut décider de saisir l'ensemble des adhérents s'il estime qu'une évolution représente un changement majeur par rapport au projet politique de Nouvelle Donne.

Article 26 – Sanctions

Des sanctions à l'encontre d'un adhérent ou d'une instance peuvent être prises par un Conseil de résolution des conflits selon des modalités précisées dans le Règlement intérieur.

Il peut s'agir notamment :

- d'un avertissement ;
- d'un retrait des responsabilités exercées au sein de Nouvelle Donne ;
- d'une exclusion temporaire ;
- d'une exclusion définitive.

Article 27 – Règlement intérieur

Les dispositions des présents Statuts sont complétées et détaillées par un Règlement intérieur, modifiable par le Conseil citoyen à la majorité des deux tiers, et par l'Assemblée générale à la majorité absolue.

Article 28 - Déclaration

Nouvelle Donne accomplira les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 29 - Dissolution

La dissolution ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. La décision de dissolution est prise à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme un ou plusieurs liquidateurs. L'actif est dévolu à un ou des organismes poursuivant un but similaire à celui de Nouvelle Donne conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.